

PREPAS (sauf ceux acceptés à l' INTERNAT)

NOTICE POUR L' INSCRIPTION A LA RESTAURATION (MIDI et/ou SOIR)

1 – TOUTES LES FAMILLES

Tout élève qui souhaite prendre ses repas au restaurant scolaire peut s'inscrire

- en adressant, par courrier séparé au service Intendance, la **fiche d'inscription jaune jointe**. Dans le cas contraire il ne vous sera pas possible de déjeuner le jour de la rentrée au restaurant scolaire. Un badge personnalisé d'accès au self est fourni gratuitement à chaque nouvel élève pour la durée de sa scolarité au Lycée .Les élèves conservent leur carte d'une année sur l'autre. En carte de perte le nouveau badge sera facturé.

PRIX DU REPAS : 3 €

(Ce tarif pourra être révisé par le Conseil d'Administration dans la limite des taux d'augmentation autorisée par le Conseil Régional de Bretagne)

- Les repas sont **payables d'avance**. Votre enfant ne sera donc inscrit réellement que si **votre chèque et RIB ou RIP sont joints et agrafés à la fiche d'inscription à la restauration (fiche jaune)**.

2 – FAMILLES COMPOSEES DE PLUSIEURS ENFANTS DEMI-PENSIONNAIRES ou INTERNES SCOLARISES DANS UN COLLEGE PUBLIC ou LYCEE PUBLIC

A partir de 3 enfants fréquentant un restaurant scolaire de collège ou lycée public, les élèves lycéens (second cycle) bénéficient **d'une remise de principe sur les frais scolaires** (20 % pour 3 enfants, 30 % pour 4 enfants, 40 % pour 5 enfants, et gratuité au-delà). **Les élèves des classes préparatoires ne peuvent pas bénéficier de cette réduction** mais ouvrent droit aux frères et soeurs collégiens ou lycéens. Il est donc important de bien renseigner la fiche jaune jointe.